



# *LENING*

*JOURNAL COMMUNAL  
D'INFORMATION*

**I  
N  
F  
O**



**N° 79 Juillet 2024**

## **AU SOMMAIRE :**

Éditorial du Maire

Les finances locales – le budget 2024

L'avancement des travaux programmes 2024

Le renouvellement du bail de chasse communal

La visite de Mr le Sous-Préfet

La pose d'une fibre commerciale

L'environnement – Embellissement – Cadre de vie

L'urbanisme

Le remembrement de la commune de Gréning

L'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse

Les principales décisions du conseil municipal depuis janvier 2024

Informations diverses

## **EDITO DU MAIRE : « Une démarche permettant de se projeter continuellement »**

Cher(e) Lénigeois,

Nous voilà déjà à la fin du premier semestre de cette année 2024 et comme d'habitude le premier bulletin communal semestriel, portant le numéro 79, vous est diffusé. Il est toujours rédigé avec le même enthousiasme pour vous communiquer le maximum d'information concernant votre lieu de résidence.

Je débiterai tout d'abord cet éditorial en vous relatant que depuis le début de cette mandature, nous vivons et subissons des situations complexes qui se succèdent. Celles-ci nous affectent individuellement ou collectivement.

Il y a eu tout d'abord, la pandémie du Covid, puis s'en suivent les tensions géopolitiques avec les atrocités commises par les dirigeants russes pour asservir l'état d'Ukraine, guerre qui malheureusement perdure et fait menacer un embrasement international en Europe. Cela se poursuit avec les horreurs inqualifiables du Hamas en massacrant plusieurs centaines de personnes rassemblées pour un festival musical en octobre dernier. Cette barbarie a généré une réplique israélienne en occupant depuis la Cisjordanie, provoquant selon les ONG plus de 30000 morts ainsi qu'une misère humanitaire insoutenable. Cette liste n'est cependant pas exhaustive, en citant de nombreuses autres tensions à travers le monde, y compris au niveau de notre pays en citant l'embrasement de la Nouvelle Calédonie, très récemment.

Et si cette mouvance d'autodestruction ne suffisait pas, il est également opportun d'évoquer continuellement un autre fléau correspondant aux aléas du réchauffement (ou de l'évolution) climatique et celle de la réduction préoccupante de la biodiversité animale et végétale causée par l'activité des humains.

Les derniers faits climatiques ont récemment durement frappé notre région avec d'importantes crues en mai dernier. **Cela nous contraint à s'interroger vis-à-vis de la résilience.**

**Bien entendu, tout ceci n'est guère réjouissant mais nous devons néanmoins espérer, face à ces dangers mortifères que l'humanité saura et devra résoudre non pas par des propos souvent non respectés ou des faits contradictoires. Seuls de véritables engagements suivis d'actions**

**concrètes et de bon sens ; non remises perpétuellement en cause par le corporatisme contradictoire ou par des calculs d'opportunisme politique permettra d'aboutir.**

Enfin et à présent, le Président de la République, à la suite des élections européennes, vient de décider la dissolution de l'Assemblée Nationale pour de nouvelles élections législatives le 30 juin et le 7 juillet. Ceci générera de forte confusion et d'instabilité **alors que nous aurions certainement mérité une période plus apaisée et détendue durant la période estivale.**

**Revenons à présent,** sur l'actualité communale. Ainsi depuis janvier, celle-ci est particulièrement intense avec les travaux effectués ou en cours, les dossiers d'élaboration pour de nouveaux projets en vue d'obtenir des cofinancements, celui de la pose d'une fibre pour un opérateur international privé, la gestion du remembrement de Gréning ou encore avec la nouvelle version comptable des collectivités territoriales.

Ceci démontre bien qu'il est nécessaire pour les élus, d'être continuellement « sur le front » pour tenir les engagements vis-à-vis des habitants ou pour l'attractivité de leur commune qui bénéficient à toute la population. Cette démarche permet de se « projeter » continuellement privilégiant l'intérêt collectif.

Je vous laisse donc le soin de découvrir l'actualité communale de ce premier semestre qui débute par les aspects budgétaires et financiers pour lesquels les élus ont une obligation de transparence totale.

Enfin et comme chaque année, j'évoque l'Association Socio Culturel de Léning qui assure un rôle d'animation essentiel dans notre village grâce aux activités organisées et également pour celles des fêtes populaires telles la marche du 1<sup>er</sup> mai, les feux de la St Jean et enfin la traditionnelle fête du village fin août.

**Ainsi, il est essentiel que de nouveaux bénévoles rejoignent l'ASC Léning pour faire perdurer ces animations et surtout les faire partager.**

**Les conseiller(e)s se joignent à moi pour vous souhaiter une agréable lecture et de profiter d'un bel été 2024.**

Le Maire  
Antoine Ernst



**Ci-contre une illusion des inondations et ci de-dessous Julie effectue son premier devoir civique de votation pour les européennes**



## **FINANCES COMMUNALES :**

### **Le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat :**

Le maire, en qualité d'ordonnateur, établit le compte administratif à partir de la comptabilité communale et qu'il compare avec celle du Service de Gestion Comptable (nouvelle appellation du Trésor Public). Ce CA reprend donc l'ensemble des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement et permet de valider la clôture de l'exercice budgétaire écoulé. Il permet également d'analyser l'ensemble des chiffres et de définir le résultat comptable des 2 sections.

Il a été présenté aux conseillers durant la séance du conseil municipal le 1<sup>er</sup> février 2024.

Conformément aux dispositions en vigueur, Christophe Dumons, Adjoint au maire, a présenté l'ensemble des chiffres, puis a organisé le vote d'approbation.

**Le compte administratif a été adopté à l'unanimité et s'établit comme suit :**

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023
<b>Fonctionnement</b>	163971,00€	323572,76€	<b>159284,76€</b>
<b>Investissement</b>	822735,87€	926548,47€	<b>103813,20€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>986706,87€</b>	<b>1250121,23€</b>	<b>263097,96€</b>

### **Les principaux points du compte administratif 2023 :**

#### **Fonctionnement :**

→ Les charges de fonctionnement (hors opérations d'ordre relevant à des écritures ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement) **ont augmenté** du fait de la conjoncture économique actuelle. Cette augmentation n'est donc pas liée à un dérapage imputable aux élus.

Le ratio des dépenses de fonctionnement 2022 par habitant demeure faible avec 340€ (l'année 2023 ne figure encore pas sur le site national) ; ceci nous situe toujours dans le classement des communes rurales (de - de 500 habitants) les moins dépensières, puisque celle de la moyenne mosellane est de 678€.

**Notre résultat correspond à une démarche continuelle pour la maîtrise les charges.**

**Aussi cette gestion rigoureuse « d'aller principalement à l'essentiel, n'impacte nullement la qualité des prestations attendues par les habitants et plus particulièrement celles pour l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre.**

→ Les recettes nettes (hors opérations d'ordre) stagnent par rapport à 2022, malgré la légère augmentation de la pression fiscale.

→ Les chiffres prévisionnels du budget primitif de l'an passé sont proches au réalisé ; **ceci conforte la notion de maîtrise budgétaire de vos élus, correspondant à une attente des contribuables.**

→ **La section de fonctionnement dégage un excédent de 159.284,70€,** permettant d'autofinancer une partie du programme de travaux d'investissement. Ceci correspond donc à un **excellent résultat.**

#### **Investissement :**

→ Les dépenses d'investissement brutes intégrant des opérations dites d'ordre et patrimoniales s'élèvent à 822735,87€ pour l'année 2023.

**Le montant réel des travaux est de 392787,57€. Le part capital remboursé de l'emprunt contracté pour la réhabilitation de la résidence de l'école ainsi que le crédit relais est de 415799,57€.**

→ Les recettes nettes (hors opérations patrimoniales et de l'inscription obligatoire des amortissements) sont de **912548,47€** dont 151729,20€ d'encaissement de subventions et la souscription d'un nouvel emprunt relais de 200.000€.

→ **Le résultat net de la section investissement présente aussi un solde déficitaire de 185.877,40€**

#### **Affectation du résultat :**

**Suite à l'approbation du compte administratif 2023, les conseillers décident d'affecter l'excédent au compte 002 de fonctionnement pour un montant de 159284,76 et 103813,20€ sur le compte 002 de la section d'investissement 2024.**

## Le vote des taux des 3 taxes :

Le conseil municipal a décidé pour cette année 2024 de maintenir les taux des 3 taxes comme suit :

Foncière du bâti : 35%

Foncier non bâti : 37,02%

Habitation pour les résidences secondaire à 16,78%.

⇒ Le produit fiscal pour la commune augmentera néanmoins car le ministère des finances a légèrement réévalué les bases d'imposition.

**Selon les dernières prévisions des bases communiquées par les services fiscaux, les recettes fiscales 2024 provenant de ces 3 taxes sera d'environ 122000€ pour notre commune.**

➔ Néanmoins et compte tenu de l'accroissement des charges et de la baisse des dotations versées par l'Etat, du gel de la compensation lié à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une augmentation des taux s'imposera en 2025.

Concernant la communauté des communes du Saulnois, comme l'an passé, les délégués des 128 communes ont décidé de maintenir les 3 taux pour l'année en cours.

Celle-ci devra poursuivre les meilleurs choix de gestion de fonctionnement et d'investissement pour ne pas devoir taxer davantage les contribuables du Saulnois. De plus, il est impératif de veiller à ne pas appauvrir les communes pour que ces dernières puissent entreprendre des travaux investissements liés principalement aux infrastructures de nos villages.

En effet, si nous souhaitons enrayer le déclin démographique, nous devons rendre davantage attractif nos villages pour attirer de nouvelles familles.

Ceci ne se limite pas uniquement par le développement de services nouveaux ou d'activités nouvelles qui nuiraient à l'environnement ou à la qualité des paysages ruraux qui sont déjà fortement dégradés depuis plus de 50 ans.

Ainsi la loi ZAE (Zone d'Accélération pour l'implantation des Energies nouvelles) lancée en 2023 invite les communes à établir une cartographie pour les zones d'implantation de production réservées aux énergies renouvelables (l'éolien, le solaire, la méthanisation,)

Si on n'y prend pas garde avec les vieillîtes des promoteurs ou de certains propriétaires pour accroître leurs revenus, **nos paysages ruraux risquent d'être totalement « défigurés » et générer des nuisances pour les habitants.**

A cet effet, il semblerait, dans le cadre des récents décrets d'application, que les pouvoirs publics ont précisé davantage les conditions.

De plus, au niveau de l'infrastructure des réseaux, Enedis doit au préalable prévoir des équipements d'injection du courant produit dans son réseau **et cela coûte cher.**



⇒ **Sur ce sujet, la communauté des communes représentée par les communes du Saulnois devra se positionner de façon claire et cohérente par rapport à leurs ambitions pour le territoire du Saulnois.**

**La promotion pour attirer de la population, pour développer le tourisme n'est pas compatible avec la défiguration des paysages ou l'éradication de la biodiversité.**



### **Le Budget primitif 2024 :**

Tout d'abord depuis le 1<sup>er</sup> janvier, toutes les collectivités territoriales, ont été contraintes d'adopter une nouvelle instruction comptable en migrant de la version M14 **vers la M57**,

Cette évolution imposée par les pouvoirs publics se rapprochant davantage à la comptabilité privée n'apporte pas de simplification pour les petites collectivités. Les « soi-disant » principes pour une meilleure gestion et surtout dans la durabilité ne correspondent guère aux préoccupations des élus, pour la gestion au quotidien ou pour se projeter en matière d'investissement dans le contexte économique actuelle ou des conséquences d'évolution de l'organisation territoriale imposée depuis l'introduction de la loi « Notre ».

Ce passage à la M57 n'est également pas neutre en termes de coût financier. En effet chaque collectivité a dû financer auprès de leur prestataire de logiciel cette nouvelle version M57 et les séances de formation.

**Compte tenu que Mme Fey Amandine, assure le secrétariat de mairie dans 3 communes (Léning-Réning-Givrycourt), et suite à une concertation, il a été décidé d'opter pour un même prestataire permettant de lui faciliter la tâche et son efficacité.**

**De ce fait nous avons changé de prestataire en choisissant la société COSOLUCE avec une version identique de logiciels multitâches (Finances -Population).**

---

**Le budget 2024 reste orienté pour l'investissement, permettant de respecter les engagements pris au début de la mandature et axés essentiellement pour la qualité du cadre de vie et pour l'attractivité de notre village. Il répond également aux besoins évolutifs et aux aspirations des habitants.**

**L'élaboration du budget correspond à un réel exercice d'équilibriste et d'exploitation d'opportunités correspondant à nos objectifs. Celui-ci s'est fortement complexifié depuis la crise sanitaire du Covid suivi par les conséquences de l'agression russe en Ukraine puis à présent des conflits barbares du moyen orient.**

**Aussi au niveau de nos communes, il est nécessaire de s'appuyer sur des thématiques actuelles d'investissement potentiellement co-financées. La grande majorité des projets aidés sont liés à l'évolution climatique en cours et pour la sauvegarde de ce qui subsiste biodiversité, vitale pour l'humanité.**

A Léning, nous privilégions avec obstination ce choix sans discontinuité depuis un quart de siècle. Cette stratégie a permis de réaliser de nombreux investissements pour l'essor du village en termes d'accroissement de la population en particulier, leur bien-être et aussi pour l'environnement.

**Rappelons que la population léningoise est passée de 205 à 350 habitants en moins de 20 ans, soit une augmentation de 70%, niveau qu'il y a lieu de maintenir.**

**➔ Le budget primitif 2024 s'équilibre respectivement en recettes et en dépenses à 261451€ pour la section de fonctionnement et à 859149€ pour la section d'investissement.**

# Le détail du budget 2024 :

## Section de fonctionnement :

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

DEPENSES	En €		RECETTES	En €	
	Réalisé 2023	Prévision 2024		Réalisé 2023	Prévision 2024
011 Charges à caractère général (1)	58166,18,98	<b>82762</b>	70 Produit des services (8)	12957,24	<b>13920</b>
012 Frais et Charges de personnel (2)	26526,14	<b>27600</b>	73 Impôts et taxes locaux (9)	159794,94	<b>152800</b>
014 Atténuation de produits (3)	4059,00	<b>4059</b>	74 Dotations, participations de l'état (10)	91296,38	<b>8362</b>
022 Dépenses imprévues	0	<b>10845</b>	75 Autres produits gestion courante (11)	33473,53	<b>28700</b>
042 Opération d'ordre de transfert (4)			013 Atténuation de charges		
65 Autres charges de gestion courante (5)	52481,27	<b>63761</b>	l'Etat salaire du Contrat emploi consolidé		
Subventions			77 Produits exceptionnels	14398,39	
66 Charges financières (6)	959,21	<b>8500</b>	Transferts de charges		
67 Charges exceptionnelles	7779,20		042-72 Travaux de régie	1424,28	<b>3000</b>
Dotations Amortissement			Produits Financiers		
023 Virement à la section d'investissement (7)	14000	<b>254284,70</b>	Excédents antérieurs reportés		<b>152284,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>163951,00</b>	<b>440966,70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>323572,76</b>	<b>440966,76</b>

1) Fourniture électrique, imprimés, achat petits matériels, fuel et carburant - Travaux coupes de bois en forêt, prime assurance, frais de gardiennage forêt, impôts et taxes, travaux de tonte et d'entretien.

2) Salaires et charges sociales employeur secrétaire de mairie, ouvrier communal, nettoyage mairie

3) Reversement Péréquation horizontale communauté des communes (dispositif pour assurer une « certaine péréquation » entre les communes dites riches et pauvres au sein d'une même intercommunalité

4) Opération d'ordres correspondant ni à une dépense réelle, ni à une recette réelle mais devant être inscrite au budget)

5) Indemnités Maire et Adjoints (14000), les participations syndicats intercommunaux (Piscine Val de Bride : 6000€, gymnase du collège : 2200€, Syndicat d'Assainissement : 4500€) ainsi que les participations versées pour les enfants scolarisés à la maternelle de Francaltroff, au primaire de Francaltroff et Grostenquin (14755€), le RASED (100€), Subventions accordées à la Fabrique de l'église pour les frais d'électricité de l'horloge du clocher (120), l'Association cantonale des Maires du canton, l'association des parents d'élèves les Coccinelles, les Restaurants du Cœur, l'association sportive Sarreguemines Athlétisme dans laquelle 9 enfants du village évoluent

6) Intérêts versés dans le cadre de la ligne de crédit pour financer les travaux dans l'attente du versement des subventions

7) Autofinancement affecté pour les dépenses d'investissement

8) Produits de la vente de bois : 12928€, de diverses redevances tels Orange, EDF, location chasse

9) Produits des impôts locaux, Taxe additionnelle aux droits de mutation, Fond de péréquation

10) Dotations et attributions de l'État (DETR), du Département (fonds départemental de la taxe professionnelle part Cattenom), participation Conseil de Fabrique.

11) Produits loyer terrains communaux, logement, foyer, convention éolienne, etc.

## Section d'investissement :

### Vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement :

DEPENSES	En €		RECETTES	En €	
	Réalisé 2023	Prévision 2024		Réalisé 2023	Prévision 2024
Remboursement de prêts + Cautions Logements (1)	16525,20	415800	Remboursement TVA travaux 2020	18427,60	113165
Travaux en forêt (2)	462	5748	Taxe locale d'Équipement (9)	5846,19	1000
Grosses réparations bâtiments (3)	6027,8	12410	Produits cession de terrain attendus		
Travaux de voiries et réseaux (4)	85150,71	318328	Subventions notifiées et attendues pour travaux	247427,36	145534
Travaux réseau électrique	0	51000	Virement de la section fonctionnement (10)		86000
Achat Terrain (5)	11531,19	49133			
Frais documents d'urbanisme (6)	1980	4000	Emprunt (11)		600000
Opérations d'ordre (7)	2209,01	0	Opérations Patrimoniales (6)	31005	
Opération non affectée (provision pour achat de terrains) (8)	11531,19	49133	Divers (caution logements locatifs, amortissement, opération patrimoniale) (8)	1100	
Achat Mobilier/Outillage + Divers (9)	1435,20	0	Résultat d'Investissement 2020 reporté		147999,22
Solde d'exécution reporté (déficit 2020)			Affectation du Résultat consolidé (compte 1068)	147999,22	156104,84
<b>TOTAL</b>	<b>125809,65</b>	<b>859149</b>	<b>TOTAL</b>	<b>262604,74</b>	<b>859149</b>

- (1) Remboursement de la part capital du prêt souscrit sur 10 ans pour la résidence de l'école dont les échéances sont financées par les loyers encaissés
- (2) Travaux divers dans le massif forestier communal (dégagements de semis et cloisonnements dans les régénérations)
- (3) Travaux bâtiments communaux (toiture chœur église)
- (4) Travaux voirie et aménagements (voir programme des travaux 2022)
- (5) Frais d'établissement de la carte communale
- (6) Opérations dites d'ordre liées à des écritures purement comptable et qui ne correspondent ni à des dépenses, ni à des recettes mais permettent d'inscrire des réalisations dans les actifs de la commune pour le bilan comptable.
- (7) Achat terrains
- (8) Cautions logements locatifs encaissées devant être inscrit dans le budget en dépenses
- (9) Taxe d'aménagement
- (10) Prévision autofinancement 2023 provenant de la section de fonctionnement
- (11) Souscription prêt relais pour les travaux

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à **436350€**. Elles intègrent les restes à réaliser 2021 et le programme des travaux/acquisitions prévu en 2023.

➔ **Le financement global s'appuie donc sur l'autofinancement de fonctionnement dégagé, les subventions et la réalisation d'un crédit relais permettant de disposer d'une trésorerie suffisante pour payer les entreprises dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA.**

**Il subsiste qu'un seul prêt en cours lié à l'opération de réhabilitation de la résidence de l'Ecole dont le capital restant dû au 31/12/2021 était de 59694€ ; il arrivera à terme le 5/9/2025. Les loyers des 3 appartements couvrent les remboursements trimestriels de cet emprunt et le crédit relais en cours sera remboursé pour le 1/3.**

## **AVANCEMENT DES TRAVAUX COMMUNAUX 2024 :**

Le programme des travaux pour cette mandature est bien entamé avec des réalisations non prévues initialement

**Ainsi, il est opportun de rappeler que 10 importants chantiers sont déjà réalisés** avec l'aménagement du quartier Gare, le réaménagement de la rue des Vergers, le réaménagement de l'accès et l'extension des réseaux vers l'immeuble Liebgott, la réfection de la toiture du chœur de l'église, la création d'une nouvelle aire de jeux, la modernisation de tout l'éclairage public avec des LED, l'installation d'une écluse à l'entrée du village coté Francaltroff, la réfection du plateau surélevé au centre village, la réfection totale de la route de Hellimer, la pose d'un enrobé sur la partie terminale de la route menant à Gréning.

**Il subsiste néanmoins les travaux suivants :**

- La réfection de la route menant à la ferme de la Tuilerie
- La rénovation du beffroi du clocher
- Le prolongement du cheminement piéton menant vers l'immeuble Klein
- Le réaménagement de la rue des Jardins
- Prolongation du cheminement piéton rue du Moulin entre partie haute et immeuble Chaleur
- Prolongation du cheminement piéton rue de l'Ecole
- La poursuite de l'effort d'embellissement, de la propreté du village et également des actions environnementales pour la préservation de la faune et de la flore sur le ban communal
- L'entretien des bâtiments communaux (logements communaux avec l'installation d'une nouvelle chaudière dans le logement 2
- Réaménagement de l'ancien local du jeu de quilles

**Nous espérons donc que d'ici la fin de la mandature nous pourrions concrétiser un maximum de chantiers.**

### **Les chantiers 2024 validés et programmés :**

#### **- Pose d'un banc supplémentaire à l'aire de jeu :**

Suite à la demande de certains parents, un banc supplémentaire a été installé en mars dernier.



#### **- Remplacement du beffroi :**

Le démarrage de ces travaux a débuté mi-mai avec la dépose des 3 cloches, dont la plus imposante est partie en atelier pour réparation, puis le démontage de la charpente du beffroi.

Les cloches ont été descendues et la reconstruction est en cours. Le son des cloches nous accompagnera à nouveau cet automne. Par contre, l'entreprise Bodet a constaté que des ardoises étaient manquantes sur la partie haute du clocher. Aussi, nous sommes contraints de faire intervenir une entreprise pour remplacer les ardoises manquantes à l'aide d'un camion nacelle de 55 mètres.

#### **- Réfection de la route de la Tuilerie :**

La consultation d'appel d'offre a été lancée **et le chantier est attribué à l'entreprise Colas de Héming. Les travaux sont prévus courant septembre.**

#### **- Remplacement de la pompe à chaleur dans le logement 2 :**

La pompe à chaleur du troisième logement est à présent hors service et ne peut plus être réparée car le fabricant français qui avait conçu cet équipement a déposé le bilan.

De ce fait et comme déjà réalisé pour les 2 autres appartements de la résidence de l'Ecole, nous avons opté pour l'installation d'un nouveau système de pompe à chaleur.

Comme nous avons souscrit une assurance liée aux défauts électriques sur les pompes à chaleur et suite à une expertise, une indemnité de 4000€ a été notifiée par notre assureur Groupama.

**L'entreprise ABB installera un nouveau chauffage d'ici l'automne.**

### **- Création d'un cheminement piéton rue de l'Albe :**

Ce projet de création de prolongement du cheminement piéton vers l'immeuble Klein en intégrant l'effacement des réseaux secs et la modernisation de l'éclairage public demeure dans l'attente d'octroi de subvention. (Région Grand Est) ; une aide AMISSUR d'un montant de 15000€ a déjà été octroyée. Si les subventions sollicitées sont rapidement notifiées, le démarrage des travaux pourra s'envisager d'ici novembre prochain.

### **- Création d'un cheminement piéton rue du Moulin :**

Ce projet de création de prolongement du cheminement piéton entre nouvelle construction et la rue des Jardins demeure dans l'attente d'octroi de subvention. (Région Grand Est – AMISSUR)  
Il est à présent vraisemblable que ce projet ne pourra plus être réalisé en 2024.

### **- Taille des arbres dans le village :**

L'entreprise Holtzinger a effectué une opération de taille d'arbres situés dans le village ; c'est une opération coûteuse mais nécessaire. Ces arbres permettent entre-autre et comme ce fut le cas l'an passé de créer des espaces de fraîcheur mais également d'accueillir les différents oiseaux encore présents dans le centre village.



### **- Pose d'un miroir :**

Suite à la demande des riverains pour l'installation d'un miroir à l'intersection de la rue des Jardins et de la rue du Moulin, qui ne disposaient pas d'une vision correcte pour s'engager, la municipalité a fait installer un miroir permettant de les sécuriser et installé par l'entreprise Est Signal.



## **Les acquisitions effectuées :**

**Le tracteur tondeuse** acquis il y a une quinzaine d'années devait être remplacé et pour les usages que nous faisons, il ne correspond plus à nos besoins.

Aussi, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse plus puissant et plus multiusages.

Nous avons fait le choix d'en racheter un, toujours de la marque Kubota auprès des établissements Royer de Herny.

Ce nouveau tracteur tondeuse répond également aux nouvelles normes de sécurité lorsque l'on se déplace sur la route.

La dépense s'élève à 18500€ hors taxes.

⇒ **Ici Albert teste le nouveau tracteur**



Nous avons également fait l'acquisition d'une nouvelle remorque chez FD Remorques, sis à Francaltroff pour un montant de 1038€ ht ainsi qu'un souffleur avec batterie pour un montant de 280€ ht.

## **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE COMMUNAL :**

Depuis, novembre dernier, nous étions fort occupés par le renouvellement du bail de chasse communal. En effet, l'une des spécificités du droit local relevant du concordat (pour mémoire, les 2 départements alsaciens et celui de la Moselle avait été annexé à la Prusse suite au conflit perdu par la France en 1870 et depuis cette date, dans ces 3 départements des droits particuliers ont été maintenus alors qu'ils ne sont pas appliqués dans le reste de l'hexagone).

Parmi ceux-ci les communes doivent gérer les baux de chasse communaux qui sont soumis à une réglementation d'attribution complexes qui à mon sens mériterait d'être fortement simplifiée. Car au-delà de la complexité administrative, cela induit un travail extrêmement couteux pour les collectivités mais également pour l'Etat.

**Tout d'abord, il est opportun de préciser que le locataire précédent nous avait informé qu'il ne souhaitait pas être candidat pour un second bail.**

Le déroulement de ce renouvellement de bail s'est donc déroulé selon plusieurs phases conformes au cahier des charges fixés par le Préfet comme suit :

- Choix pour la répartition du produit de la location aux propriétaires
- Revalidation des 2 réserves de chasse sollicitées par des propriétaires de plan d'eau
- Validation de la consistance du lot unique et des modalités des critères retenus pour l'appel d'offre
- Analyse des offres de la première consultation par la commission 4C en date du 4 janvier 2024 qui a décidé infructueux l'appel d'offre
- Lancement d'un second appel d'offre
- Analyse des offres de la seconde consultation par la commission 4C en date du 18 mars 2024 qui a validé 4 dossiers sur 5 selon les règles en vigueur
- Choix de l'adjudicataire par le conseil municipal en fonction d'une matrice de sélection selon les critères retenus le 20 mars 2024.

A cet effet, le conseil municipal a retenu la candidature de Mr Quirin René qui a obtenu le meilleur score sur le total des 5 critères (Offre de prix/Proximité en km/Expérience cynégétique/Projet cynégétique/Présence de piègeur)

**Le montant du loyer annuel est de 4000€.**

A l'issue de ces différentes phase une communication publique dans la presse a été réalisée et le conseil municipal a nommé Mr Roland Imhoff, maire de Gréning, en qualité d'estimateur pour les dégâts de gibier rouge pour notre commune.

**La Direction Départementale des Territoires de la Moselle a validé la procédure en date du 23 avril 2024.**

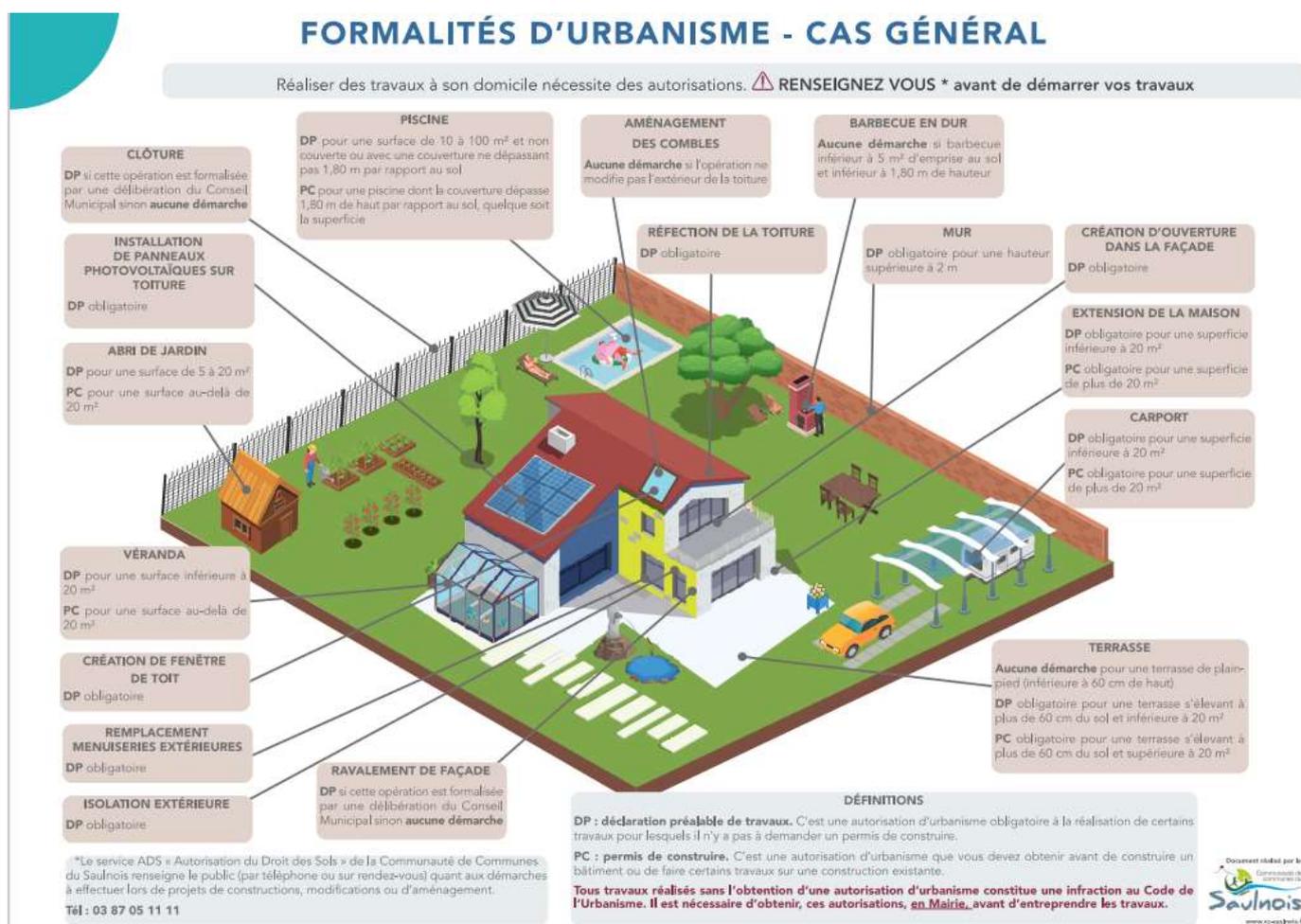
**A présent, ce dossier est clos et nous espérons que les engagements pris pour cette nouvelle période de 9 années seront respectés comme ce fut le cas avec Mr Walter durant la période 2015-2024.**



## URBANISME – CARTE COMMUNALE :

Le service ADS de la communauté des communes du Saulnois qui assure la compétence ADS (Traitement des Autorisation du Droit des Sols : Certificat d'Urbanisme - Permis de construire – Déclaration de travaux – Permis de lotir - ...) a élaboré une planche d'information à destination du public concernant les obligations de déclarations à effectuer avant tout travaux en mairie.

Ce document bien illustré et très explicatif ci-dessous, permet donc à chacun de connaître la démarche à effectuer selon le projet.



Pour mémoire, dans le domaine des obligations liées à l'urbanisme, du respect de l'environnement, d'observation de la loi ZAN, notre commune dispose :

- d'une carte communale
- d'une notice paysagère
- d'un règlement communal des constructions

### Evolution du parc immobilier :

Avec la crise économique actuelle, l'envolée des taux d'intérêt, le contexte géopolitique mondial, la frilosité des banques pour attribuer des prêts et le désengagement du gouvernement pour soutenir l'accès à la propriété, le marché de la construction s'effondre. Ceci entraîne également une baisse d'activité importante pour les entreprises du BTP.

**Tout ceci a entraîné un quasi arrêt de construction de maisons neuves ou de réhabilitation dans les villages qui ne sont pas à proximité de villes.**

Néanmoins et fort heureusement, dans notre commune, depuis le début de cette mandature, l'objectif initial pour l'édification d'une construction par an est déjà atteint et même dépassé puisque 10 constructions neuves ont été réalisées. Par ailleurs, la réhabilitation de l'immeuble inhabité depuis de nombreuses décennies en face du Restaurant Le Villageois devrait démarrer bientôt.



Construction d'un double F4 destiné à la location au 9 et 11 rue Principale, qui sera mis en location d'ici la fin de l'année. Le maître d'ouvrage, Mr Nicot, prévoit une seconde construction dans la parcelle à côté



La construction d'une maison au 19 rue du Moulin par Mr Jean Luc Sibille destinée à la location très bientôt.

### **Disponibilité de terrain à construire :**

La commune ne dispose plus de parcelle constructible. **Cependant les personnes à la recherche d'un terrain à construire peuvent s'adresser à des privés qui disposent de parcelles constructibles.**



← Des parcelles sont proposées à la vente rue de l'Albe

⇒ D'autres devraient être mises en vente prochainement

### **Révision du RMC :**

Pour éviter tout litige lié à l'utilisation des usoirs, de discordes de voisinage, de responsabilité en cas d'accident ou d'actes de malveillance et également pour préserver l'harmonisation architecturale dans la zone répertoriée « Habitat Ancien », **le Règlement Municipal des Constructions** a été enrichi avec un article supplémentaire comme suit :

→ A la page 10 :

**D) Installation sur les façades ou au pied des façades de maison situées sur l'usoir communal :**

**L'installation de bâti de pompe à chaleur ou de climatisation est interdite sur les façades de maison en surplombant les usoirs ou devant les maisons jouxtant l'emprise des usoirs.**

⇒ Cette disposition ne correspond pas à interdire ou complexifier l'installation de pompe à chaleur mais de préserver l'aspect des usoirs, éviter tout différent de voisinage ou de se prémunir d'accident. Ainsi pour toutes les maisons situées dans cette zone, il subsiste des solutions autres pour les installer sur la propriété des habitants concernés.

### **Evolution du bâti :**

Courant mars, l'une des plus anciennes bâtisses présente dans la rue des jardins a été démolie. Celle-ci était accolée à l'arrière de la maison de la famille DORR dont le propriétaire réalise actuellement de gros travaux de restauration.

Néanmoins la vétusté et l'état de délabrement de cette annexe agricole, il n'était pas possible de la conserver.

**Aussi, une entreprise de démolition spécialisée a procédé minutieusement à sa démolition qui jouxtait la maison d'habitation.**



← Le conducteur de l'impressionnant engin démonte avec minutie la bâtisse pour ne pas dégrader la maison qui jouxte l'habitat à l'avant.

⇒ Avec cette démolition, la municipalité veille pour que **cette zone située au cœur du village** et anciennement très habitée soit à nouveau réhabilitée pour l'habitat. De plus comme imposée par les pouvoirs publics dans le contexte du « Zéro Artificialisation », cette démarche de favoriser les constructions dans le cœur de village, **permettra à nos agriculteurs de pouvoir exploiter les superficies de terres arables afin de nourrir sainement la population tout en préservant des espaces pour la biodiversité ainsi que pour la qualité des paysages ruraux. En effet, la présence d'une « biodiversité riche » contribuera à produire sainement et de diminuer l'usage des pesticides.**

## **LA VISITE DE NOTRE NOUVEAU SOUS-PREFET :**

Comme d'habitude lorsqu'un nouveau Sous-Préfet est nommé dans notre arrondissement, la municipalité de Léning lui adresse une invitation pour visiter notre village et lui présenter nos objectifs et nos projets.

Ainsi, Mr Jacques BANDERIER, nommé récemment à Sarrebourg est venu nous rencontrer début février.

Comme pour chaque visite d'un Sous-Préfet, nous avons effectué une « balade en voiture » dans le village en se rendant tout d'abord au château d'eau, le point haut de la commune. Ce point haut offre une vue agréable et intéressante sur notre village ainsi que sur la vallée haute de l'Albe.

Nous avons fait une étape à l'église pour lui présenter le projet du remplacement du beffroi ainsi qu'à la salle polyvalente où Monsieur le Sous-Préfet a pu converser avec les membres du club floral.

De retour en mairie et suite au mot de bienvenue, une présentation exhaustive de notre commune a été effectuée et nous lui avons présenté nos projets pour lesquels nous attendons son soutien.

Mr Jacques Banderier a manifesté un vif intérêt à cette rencontre conviviale et des sujets abordés pour lesquels il nous a assuré de son soutien. Il nous a également apporté de nombreux éléments de réponse aux interrogations exprimées.



← **Mr le Sous-Préfet entouré du maire, de Christophe Dumons, Adjoint et de Jean Fois, Conseiller municipal devant la mairie**

⇒ **Nous tenons encore à lui témoigner nos remerciements pour cette rencontre.**

## **EMBELLISSEMENT – CADRE DE VIE – PATRIMOINE – NATURE :**

**Fleurissement : « Des nouvelles décors »**

Malgré une météo maussade, nous avons comme chaque année, effectué des plantations de fleurs dans les habituels emplacements dans le village pour lesquelles nous sommes contraints de lutter contre les limaces actuellement.

Pour égayer ces platebandes, Madame Françoise Dorr, dont les talents artistiques sont connus, a réalisé des décorations en utilisant des pots de fleurs pour les transformer en sujets.

**La municipalité tient donc à remercier particulièrement notre artiste dont les sujets décoratifs sont particulièrement apprécié. Nous sur le concours des riverains pour les arroser.**

Bien entendu ce fleurissement est complété par de nombreux propriétaires qui embellissent leurs maisons ou les fosses à fleurs existantes devant les façades. Nous encourageons vivement que tous les habitants s'associent à cette opération pour égayer et embellir notre village.



← **Les décos de Françoise**  
⇒ **Ci-dessous, Albert fleurit les bacs**



### **Plantation d'une haie :**

Suite aux réorganisations agraires avec les opérations de remembrements, nos territoires ruraux ont fortement été impactés. Cela s'est traduit bien entendu par la création de grandes parcelles pour intensifier les cultures en utilisant des machines agricoles de plus en plus imposantes.

De ce fait nos paysages ruraux d'antan avec la présence des vergers, des arbres en linéaire ou en isolés, des haies bordant les chemins, des prairies « naturelles » ont disparu au profit de vastes champs agricoles dans lesquels la biodiversité végétale et animale n'est plus tolérée. Pour accroître la productivité et permettre cette évolution, d'autres mesures ont été prises dans le domaine hydraulique par exemple avec la suppression des méandres de nos cours d'eau, l'assèchement des terrains par les travaux de drainages tout « azimut », la suppression de nombreuses zones humides, etc. ...

Ainsi durant des décennies les pouvoirs publics ont incité et autorisé cette évolution sans trop se soucier des conséquences néfastes que l'on observe actuellement alors que les scientifiques alertaient continuellement sur ce sujet.

A présent, avec l'évolution climatique en cours, on ne peut encore pas mesurer totalement les conséquences néfastes et dangereuses qui nous subissons et d'autres qui nous menacent.

Néanmoins depuis quelques années, les pouvoirs publics ont dû se « résigner » à admettre cette évolution était inopportune. A cet effet, même des politiques et des représentants de l'Etat utilisent couramment un terme du vocabulaire de la langue française dans ses expressions : « la résilience ». Cependant on peut s'interroger, si pour ce mot « à la mode » prononcé régulièrement, si sa signification est bien connue.

De plus et suite aux mouvements de protestation de la profession agricole, nos dirigeants politiques aux affaires semblent avoir renoncé à l'application de nombreuses mesures pour lutter contre les effets de la dérèglementation climatique ou pour la protection de la biodiversité.

**Néanmoins dans ce contexte totalement irrationnel, également lié à la libre circulation mondiale des marchandises ainsi que celles des modèles économiques ultra-libéraux, des actions sont entreprises par les collectivités. Elles ont une obligation de protéger leurs habitants face aux désordres climatiques multiples. Ainsi pour cela et à présent quasiment, seuls des projets intégrant cette problématique sont à présent subventionnables.**

En ce qui nous concerne, sans porter atteinte aux pratiques agricoles, nous menons localement des actions certes modestes depuis une vingtaine d'années dans notre village ou sur le ban communal.

Aussi dans le village, tous les aménagements ont été réalisés selon les recommandations pour le respect de l'environnement en végétalisant les usoirs par exemple, en utilisant des matériaux préconisés, ...

Sur le ban communal, nous replantons des arbres et développons la présence des haies sur le domaine communal **qui sont depuis 2023, protégées juridiquement grâce à la notice paysagère en vigueur et adossée à la carte communale.**

**De même, avec le concours des associations HAIES de Lostroff et le GECNAL, le CAUE de la Moselle et des bénévoles, 300 mètres linéaires de haies ont été plantés le dimanche 17 mars dernier.**

**L'an passé nous avons déjà réalisé la plantation d'un linéaire d'arbres (une trentaine de tilleuls) le long du chemin menant à la forêt après la ferme de la Tuilerie ainsi que sur le chemin de Hellimer.**



← **Les courageux bénévoles affairés à la plantation de cette haie**

**Ci-dessous une haie en fleurs illumine la nature et contribue au développement de la biodiversité végétales et animales.**

**En hiver, on peut apercevoir de nombreux nids d'oiseaux. Ceci démontre l'utilité de ces bosquets.**



⇒ **Cette démarche renforcera l'argumentaire de la commune pour sa candidature à bénéficier du statut de « commune associée » au Parc Régional de Lorraine et peut-être y être intégré plus tard.**

## Opération d'arrachage d'une plante invasive dans le marais :

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine qui gère le marais de Léning, a organisé une opération d'arrachage manuel d'une plante invasive, **le Solidage du Canada**.

Cette espèce exotique est envahissante et concurrence dangereusement les espèces plus rares et endémiques présentes dans notre marais, dont la lèche de Hartmann. Originaires d'Amérique du Nord, elle est arrivée en Europe fin du 19<sup>ème</sup> siècle et vraisemblablement importée par les fleuristes pour la composition des bouquets.

Compte tenu qu'elle est malheureusement également présente dans notre marais, le CEN organise régulièrement cette opération d'arrachage.

Aussi, une demi-douzaine de personnes a participé à cette opération pour arracher cet « intru » dans 3 zones du marais.

Cette opération s'est déroulée dans la bonne humeur au milieu de ce cadre remarquable et insolite qui dégage la plénitude.



## NOS AMIES LES CIGOGNES :

Comme l'an passé nous avons eu le plaisir de voir s'installer un couple de cigogne dans le nid situé sur le poteau EDF à l'entrée de la rue de la Tuilerie

Cette année et contrairement à l'an passé, la couvaison a été fructueuse puisque des cigogneaux sont nés.

**De plus nous avons observé de nouveaux habitats en lisière de la forêt communale au lieu-dit « Bitzing » coté de l'étang anciennement « Thisse ». Apparemment ce nouveau lieu convient parfaitement à ces résidents.**



← **Un couple de cigognes est revenu dans le nid route de la Tuilerie. Toutefois ce printemps fortement pluvieux et froid a provoqué une forte mortalité parmi les cigogneaux.**

⇒ **Pour les autres oiseaux, la situation est extrêmement alarmante, voire irréversible pour certaines espèces car de nombreuses espèces présentes dans nos contrées ont quasiment disparu et provoque un déséquilibre avec l'émergence importante d'oiseaux dits « nuisibles », tels les corvidés.**

## **La préservation de nos chemins en bon état :**

Depuis plusieurs années on constate que les agriculteurs évacuent et stockent le fumier dans leurs champs en limite des chemins (voir parfois sur l'emprise du chemin).

De ce fait et pour manœuvrer le déchargement, ces chemins sont souvent dégradés par de profondes ornières. Par ailleurs, les jus qui s'écoulent sur les chemins, fragilisent leur structure et les rendent quasiment impraticables. Ces chemins servent à l'accès des champs **mais doivent demeurer des chemins accessibles à tout le monde.**

Un effort s'impose pour maintenir en bon état ces chemins en respectant certains bons usages (stockage suffisamment en retrait des chemins en s'assurant, que les jus n'écoulent pas sur les chemins, nivelage des chemins si des dégradations sont commises, respect les emprises communales, etc. ...)



← **Illustration des dégradations des chemins communaux suite à l'habitude prise pour stocker le fumier à l'extérieur**



## **La pose d'une fibre commerciale :**

En octobre 2013, un bureau d'étude d'ingénierie topographique nous informe d'un projet déploiement de fibre optique et nous adresse des plans du tracé avec des demandes d'autorisation de permission de voirie pour traverser la commune depuis le pont romain jusqu'à sa limite à celui de Hellimer, non loin du château d'eau.

Nous avons été surpris de la démarche et dans un premier temps refusé toute autorisation car le projet en grande partie prévoyait un passage au milieu des voies communales, y compris sur le nouvel enrobé de la route de Hellimer ...

Aussi le bureau d'études nous a rencontré pour nous expliciter le projet et de notre côté nous lui avons fait part de notre refus. Le bureau d'études a donc reconsidéré le parcours et proposé un cheminement différent sans détériorer les chaussées. Par ailleurs nous avons négocié que la Sté de Télécommunication EUNETworks dont le siège est à Londres, le versement d'une indemnité de 10000€ en plus de la redevance occupation du domaine public versée annuellement d'environ 320€. Cette fibre permettra d'adresser des données informatiques depuis l'Allemagne vers un datacenter en Angleterre.

**Un suivi particulier est effectué pour que les engagements négociés soient respectés et plus particulièrement concernant la remise en état. Pour l'instant cela se passe bien ...**

# **L'AMENAGEMENT FONCIER GRENING – LENING – NELLING**

Le déroulement de l'aménagement foncier de la commune de Gréning qui avait sollicité les communes de Léning, Nelling-Hellimer-Petit Tenquin pour une extension d'une partie de leur ban, prend fin.

**La superficie totale remembrée est de 383 hectares au total qui se répartit comme suit :**

- Gréning : 278 ha
- Hellimer : 15,6 ha
- Léning : 78,8 ha
- Nelling : 84,8 ha
- Petit Tenquin : 2,7 ha

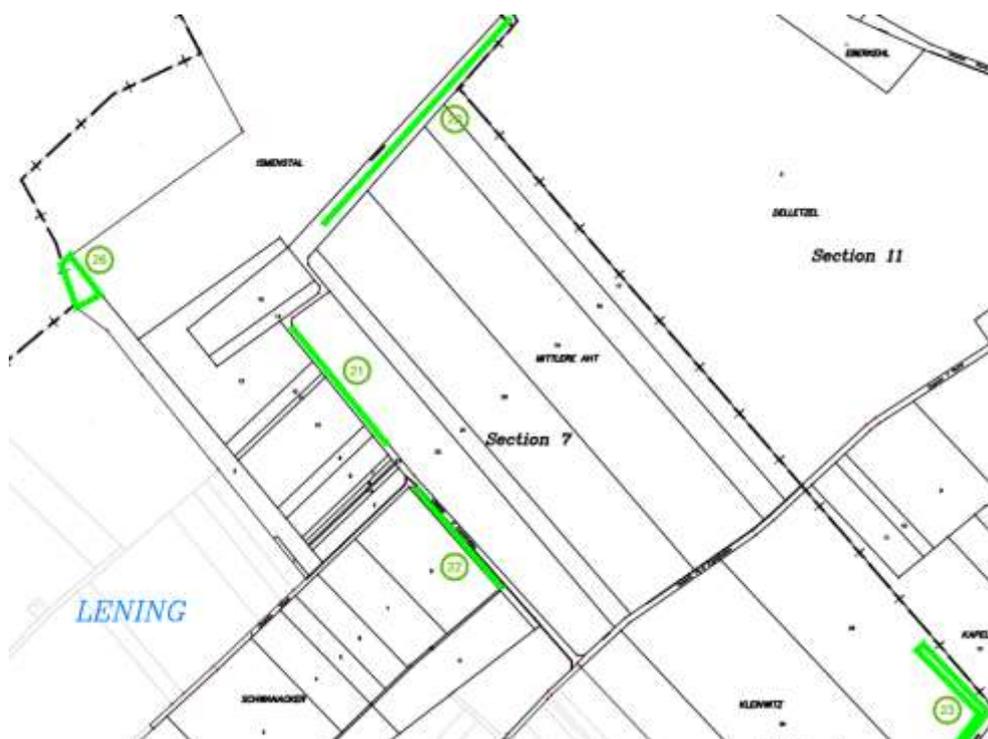
En effet, les différentes phases de consultation, de propositions des propriétaires, des projets d'aménagements d'infrastructure (création et réaménagement de chemins, fossés), de l'étude d'impact environnemental, etc ... sont à présent closes.

Une dernière enquête publique portant sur le parcellaire de cet aménagement foncier agricole s'est déroulée du 2 mai au 3 juin dernier.

Le nouveau bornage a également été réalisé par le cabinet de géomètre Lambert depuis début avril dernier. **Gageons que les nouvelles bornes ne disparaissent pas et que les nouvelles limites des terrains soient respectées, y compris pour les emprises des chemins communaux.**

**En ce qui concerne plus précisément notre ban communal**, nous avons particulièrement veillé sur l'aspect de l'impact environnemental (**sujet majeur en cette période d'évolution climatique et de la régression dramatique de la biodiversité végétale et animale**) ainsi que pour les travaux portant sur un chemin, en particulier, afin qu'ils soient intégrés dans le cadre des travaux connexes.

**En accord avec la commune de Gréning, nous avons également validé une proposition pour une modification de limite de ban intercommunal.**



## **Légende :**

### **Espaces compensation environnementale :**

- ⇒ Parcelles 20-21-22-23-26

### **Nouvelle limite ban communale :**

- ⇒ Trait -x-x-x-x-x

### Nettoyage des caniveaux et des usoirs : « Reste l'affaire de tous »

L'entretien des caniveaux et des usoirs à l'aplomb des maisons, dont les parties aménagées par la commune, incombe aux occupants des habitations ou leurs propriétaires.

→ Ainsi les riverains sont tenus d'effectuer le balayage régulier (caniveaux, cheminements d'accès) et d'entretenir les usoirs (tonte de l'herbe, binage des fosses à fleurs). Ceci concerne bien entendu la traverse du village le long de la route et également toutes les rues adjacentes pour au minimum le balayage régulier des caniveaux. Cette obligation est précisée par l'article 99-1 du règlement sanitaire départemental.

### Déjections des chiens



← Régulièrement des propriétaires signalent en mairie l'abondance de déjections de canidés devant leur maison. Pour ces derniers cela n'est guère plaisant et il est compréhensible qu'ils soient agacés.

Comme font certains, les propriétaires sont invités à les ramasser dans un sachet puis les déposer dans leur conteneur d'ordures ménagères ou sur leur compost.

En aucun cas, il n'est tolérable de les laisser devant les habitations des voisins.

### Information concernant le Syndicat Intercommunal Assainissement :

L'an passé les nombreuses avaries sur les équipements de la station d'épuration ou celles sur les pompes de relevage mais également l'augmentation intolérable de l'électricité ont conduit les délégués du SIALF à augmenter la redevance d'assainissement.

Depuis le début 2024, nous subissons à nouveau des frais d'entretien fort coûteux, puis les précipitations exceptionnelles du 17 mai dernier ont provoqué des dégradations, puisque pour la première fois depuis sa construction, la station a subi des entrées d'eau dans le bâtiment technique.

**C'est pour cette raison, malgré une participation financière plus importantes versée par les 2 communes au SIALF, nous avons été contraints d'augmenter la redevance qui passera à 14€ mensuel pour la part fixe et à 1,90€ le m3 d'eau consommé.**



Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la loi **Notre** et amendée par celle de la 4C, la communauté des communes aura l'obligation de prendre la compétence Eau et Assainissement pour 2026.

De ce fait, les délégués communauté du Saulnois pourront néanmoins, pour les syndicats qui le désirent, de retransférer la gestion aux syndicats existants avec des dispositions particulières pour complexifier le tout. Toutefois, ces lois que j'ai eu l'occasion de vous évoquer dans différents bulletins, obligeront à uniformiser la tarification dans un délai de 10 ans environ pour l'ensemble du territoire du Saulnois. A cet effet, la communauté des communes a mandaté un bureau d'études pour effectuer une situation pour l'ensemble des communes et proposer des scénarios d'évolution.

C'est un sujet qui va au sein de la communauté des communes du Saulnois susciter des crispations compte tenu de la diversité des gestions actuelles et des différentes tarifications pratiquées par exemple. **Affaire donc à suivre ...**

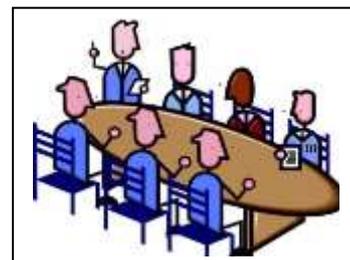
## **LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS DEPUIS JANVIER 2023 :**



Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des intitulés des délibérations adoptées par le conseil Municipal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ceci permet de mesurer l'activité des élus en termes de décisions prises pour les affaires courantes et l'avenir du village. Vous pourrez prendre connaissance du contenu des délibérations sur le site Web communal.

Celles-ci sont mises en ligne après chaque conseil municipal et elles sont également affichées.

- DCM 1/2024** : Revalidation appel d'offre pour l'adjudication de la chasse
- DCM 2/2024** : Prime exceptionnelle d'activité pour le pouvoir d'achat
- DCM 3/2024** : Adoption de la modification du Règlement Municipal des Constructions
- DCM 4/2024** : Adoption de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Gymnase de l'Albe
- DCM 5/2024** : Achat déco de Noël
- DCM 6/2024** : Approbation du compte administratif 2023
- DCM 7/2024** : Approbation du compte de gestion 2023
- DCM 8/2024** : Validation du bilan de fonctionnement 2023 de la salle polyvalente
- DCM 9/2024** : Subvention octroyée au Conseil de Fabrique
- DCM 10/2024** : Subvention octroyée au Resto du Cœur
- DCM 11/2024** : Subvention octroyée à l'ASAT
- DCM 12/2024** : Subvention octroyée à l'EPSMS
- DCM 13/2024** : Attribution de marché de maitre d'œuvre
- DCM 14/2024** : Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits en section de fonctionnement
- DCM 15/2024** : Encaissement de chèque
- DCM 16/2024** : Adhésion au PNRL en qualité de commune associée
- DCM 17/2024** : Demande de remboursement des frais de formation pour le logiciel COSOLUCE
- DCM 18/2024** : Transport scolaire maternelle et primaire
- DCM 19/2024** : Modification des circonscription territoriales entre Léning et Gréning
- DCM 20/2024** : Création et gestion des chemins communaux impactés par le remembrement de Gréning
- DCM 21/2024** : Appel d'offre location chasse
- DCM 22/2024** : Nomination d'un estimateur de dégâts de chasse
- DCM 23/2024** : Attribution marché remplacement du beffroi
- DCM 24/2024** : Demande de subvention AMISSUR
- DCM 25/2024** : Acceptation devis annuel tonte des espaces verts
- DCM 26/2024** : Subvention à l'Association HAIE
- DCM 27/2024** : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- DCM 28/2024** : Vote des taux d'imposition 2024
- DCM 29/2024** : Vote du budget 2024
- DCM 30/2024** : Seuil de versement du produit de la chasse
- DCM 31/2024** : Approbation du rapport d'activité de la comcom du Saulnois
- DCM 32/2024** : Convention d'implantation d'une infrastructure d'un réseau fibre
- DCM 33/2024** : Redevance d'occupation du domaine public
- DCM 34/2024** : Attribution Marché de travaux réfection route de la Tuilerie
- DCM 35/2024** : Validation du programme pluriannuels de création de cheminements piéton
- DCM 36/2024** : Demande de subvention Région Grand Est
- DCM 37/2024** : Mise en place d'un dispositif de signalétique pour les routes de Gréning et Hellimer
- DCM 38/2024** : Achat d'une remorque
- DCM 39/2024** : Réaménagement local jeux de quilles
- DCM 40/2024** : Réfection du chauffage logement 2 résidence de l'Ecole
- DCM 41/2024** : Révision du loyer des logements locatifs communaux
- DCM 42/2024** : Zones d'accélération pour les énergies renouvelables
- DCM 43/2024** : Autorisation de cession du tracteur tondeuse



## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Déclaration catastrophe naturelle :**

Un phénomène pluvieux diluvien s'est produit mi mai dernier sur des sols déjà gorgés d'eau. Aussi en quelques heures notre village était cerné d'eau dont le niveau était inquiétant. L'eau s'est même engouffrée dans le bâtiment technique de la station d'épuration et a provoqué d'important dégâts. Pour que ces dégâts puissent être pris en charge par notre assurance nous avons déposé une demande de reconnaissance pour catastrophes naturelles et également pour toutes personnes qui auraient subi des dégâts.

En date du 14 juin 2024 un arrêté interministériel de reconnaissance « Catastrophe Naturelle » a été publié au Journal Officiel pour le phénomène « Inondation et coulées de boue » qui inclut notre commune.

Les propriétaires, victimes de dégâts ont un délai de 1 mois pour le signaler leur assureur.



### **Les contacts Mairie :**

Nous vous rappelons que la secrétaire a pris contact avec vous pour nous communiquer votre adresse E-mail afin que nous puissions en direct vous adresser de l'information communale ponctuelle.

Si vous souhaitez intégrer la liste de diffusion pour laquelle nous nous attachons à ne pas communiquer votre adresse, il suffit de contacter la mairie ou tout simplement envoyer un mail à l'adresse suivante : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

Vous pouvez également consulter le site Web de Léning sur <http://www.mairie-lening.fr>

⇒ Utilisez aussi cet outil de communication pour nous proposer vos suggestions.

### **Horaire d'ouverture de la mairie :**

⇒ **Le mercredi de 17h00 à 19h00**

**Le samedi de 10h00 à 11h30**